

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**Séance ordinaire du 07 juin 2017**

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 18

Nombre de voix : 19

L'an deux mille dix-sept, le sept juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Pierre HEINE, maire.

Étaient présents : Pierre HEINE, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, Dominique HALLÉ, Liliane MATHIS, Dominique LEBRUN, Éric MARCHAL, Bernard HEINE, David LEDENYI, Bernard PERRIN, Sandrine BIRARDI, Messaade VAISSIÈRE, Sandrine BRENYK, Rodrigue LAGLASSE, Cathy TONUS, Céline ROBERT.

Étaient absents : Martine GINDT, qui a donné procuration à Liliane MATHIS.

Le maire demande le rajout de deux points (convention et motion) acceptés à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Bernard WEITTEN est désigné secrétaire de séance.

**POINT 1**

***Vente RIEU / commune de METZERVISSE.***

Le maire expose que les héritiers RIEU procèdent à la vente de parcelles route Nationale. Il s'agit de :

**1.- A METZERVISSE (MOSELLE) 57940 2 Route Nationale,**

**La toute propriété d'un atelier et d'un bureau** figurant ainsi au cadastre de la manière suivante :

**Commune de METZERVISSE (Moselle)**

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
37	171	Route Nationale	00 ha 10 a 15 ca	sol
37	186/61	Route Nationale	00 ha 00 a 92 ca	sol
37	187/61	Route Nationale	00 ha 00 a 27 ca	sol
37	188/61	Route Nationale	00 ha 00 a 26 ca	sol
37	189/61	Route Nationale	00 ha 01 a 47 ca	sol
37	190/61	Route Nationale	00 ha 00 a 27 ca	sol
37	191/61	Route Nationale	00 ha 00 a 32 ca	sol

Total surface : 00 ha 13 a 66 ca

**2.- A METZERVISSE (MOSELLE) 57940 Route Nationale.**

**La toute propriété des terrains suivants** figurant ainsi au cadastre de la manière suivante :

**Commune de METZERVISSE (Moselle)**

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
37	165/62	La Carrière	00 ha 27 a 52 ca	terre
37	185/62	La Carrière	00 ha 15 a 11 ca	bois
37	193/62	La Carrière	00 ha 54 a 19 ca	terre
37	194/62	La Carrière	00 ha 20 a 09 ca	terre
38	145	Chemin du Moulin	00 ha 09 a 85 ca	prés
38	146	Chemin du Moulin	00 ha 08 a 74 ca	prés

Total surface : 01 ha 35 a 50 ca

Le maire précise que celles-ci conviendraient à l'aménagement de nouveaux ateliers communaux en lieu et place de l'extension prévue dans l'enceinte du stade municipal et en espaces de stockage pour les services communaux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Le prix de vente de cette transaction s'élève à **quarante mille euros (40 000, 00 €)**. Il y a lieu de rajouter **mille six cents euros (1 600, 00 €)** pour provision sur frais d'acte de vente. Le total s'établit à la somme de **quarante-et-un mille six cents euros (41 600, 00 €)**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider la proposition du maire visant à procéder à l'acquisition des parcelles suivantes :

1.- A METZERVISSE (MOSELLE) 57940 2 Route Nationale,

La toute propriété d'un atelier et d'un bureau figurant ainsi au cadastre de la manière suivante :

Commune de METZERVISSE (Moselle)

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
37	171	Route Nationale	00 ha 10 a 15 ca	sol
37	186/61	Route Nationale	00 ha 00 a 92 ca	sol
37	187/61	Route Nationale	00 ha 00 a 27 ca	sol
37	188/61	Route Nationale	00 ha 00 a 26 ca	sol
37	189/61	Route Nationale	00 ha 01 a 47 ca	sol
37	190/61	Route Nationale	00 ha 00 a 27 ca	sol
37	191/61	Route Nationale	00 ha 00 a 32 ca	sol

Total surface : 00 ha 13 a 66 ca

2.- A METZERVISSE (MOSELLE) 57940 Route Nationale.

La toute propriété des terrains suivants figurant ainsi au cadastre de la manière suivante :

Commune de METZERVISSE (Moselle)

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
37	165/62	La Carrière	00 ha 27 a 52 ca	terre
37	185/62	La Carrière	00 ha 15 a 11 ca	bois
37	193/62	La Carrière	00 ha 54 a 19 ca	terre
37	194/62	La Carrière	00 ha 20 a 09 ca	terre
38	145	Chemin du Moulin	00 ha 09 a 85 ca	prés
38	146	Chemin du Moulin	00 ha 08 a 74 ca	prés

Total surface : 01 ha 35 a 50 ca

- autoriser le maire à signer tous les actes correspondants à l'acquisition de ces biens auprès de Maître Gilbert BUHLER, notaire à YUTZ.

**POINT 2**

***Admissions en non valeur de produits irrécouvrables.***

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-19,

Vu le Procès Verbal de carence dressé par le trésorier principal le 30 septembre 2016,

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la mise en non-valeur de cette créance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur pour l'année 2016, pour un montant de **84,00 €**, les produits se décomposant comme suit :

- une administrée pour une somme de 45,00 €
- une administrée pour une somme de 39,00 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**POINT 3 :**

***Tarifs périscolaire année 2017-2018.***

Carole BOLLARO, adjointe, rend compte du dernier comité de pilotage du périscolaire et des propositions d'harmonisation des tarifs avec la commune de VOLSTROFF. Elle précise également le souhait de la CAF et des PEP de créer de nouvelles tranches de tarifs.

Les élus font état des incertitudes qui pèsent sur le maintien ou non de la semaine de 5 jours. Les précisions du gouvernement sont attendues courant juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter la question des tarifs du périscolaire au conseil du 30 juin prochain.

**POINT 4**

***Convention avec le Conseil Départemental.***

Le maire expose :

Le Conseil Départemental a créé un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grandes difficultés sociales. Il soutient leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires notamment dans les domaines du transport, de l'alimentation, de l'hygiène, de l'habillement ou encore des frais liés à la recherche d'emploi.

Le Conseil Départemental sollicite les communes pour qu'elles abondent ce Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par **18 voix pour** et **1 voix contre** de :

- valider l'aide de la commune au FDAJ pour un montant de 0,15 € par habitant ;
- autoriser le maire à signer une convention avec le Département de la Moselle.

**POINT 5**

***Motion contre le retrait de 6 postes de gendarmes à Metzervisse.***

Le maire explique avoir reçu en mairie le commandant de la Compagnie de Gendarmerie de THIONVILLE, accompagné du commandant de la COB de GUENANGE-METZERVISSE et de son adjoint. Ceux-ci ont détaillé la mise en place d'une optimisation des moyens humains et financiers de la gendarmerie.

Pour la commune de METZERVISSE, cette opération consiste à supprimer 6 postes de gendarmes sur le chef lieu de canton. Ceux-ci rejoindraient la gendarmerie de GUENANGE et y seraient hébergés. Elle se justifie par le fait que ces gendarmes sont actuellement hébergés en logements privés (dont deux appartiennent à la commune de METZERVISSE) et sont donc éloignés de leur caserne, ce qui les rend moins opérationnels.

Le maire rappelle qu'une telle réorganisation avait été envisagée en 2009 par un appel préalable du Colonel basé à QUEULEU lequel demandait au conseil de valider par délibération le retrait de 4 gendarmes. Le conseil avait rejeté cette demande à l'unanimité.

Le contexte est différent cette année puisque le projet est acté sans concertation préalable des élus.

Ceux-ci regrettent vivement la procédure engagée !

L'évolution démographique de la commune (+ 1 000 habitants en 15 ans) et des communes voisines sous-entendrait plutôt une augmentation du nombre de postes sur la COB.

Les élus s'étonnent des pratiques qui diffèrent sensiblement des déclarations des responsables politiques. Ceux-ci prônent en effet le maintien des services publics en milieu rural, assurent qu'ils défendront les petites communes – tout au moins en période électorale – et valident tout naturellement le déshabillage des dites communes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de s'opposer à la disparition de 6 postes de gendarmes sur le chef lieu de canton,
- d'appeler la population à signer une pétition de soutien à cette demande,
- de solliciter les maires des communes desservies par les gendarmes locaux pour qu'ils appuient leur demande.
- d'en appeler aux élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux pour défendre leur motion,
- de demander à Monsieur le Préfet d'intervenir pour la sauvegarde de la présence historique des gendarmes dans le chef-lieu de canton et le maintien des 14 postes.
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ces propositions.

*Copie à :*

- *Monsieur le Préfet de la Moselle*
- *Madame la Députée de la 9ème circonscription de Moselle*
- *Messieurs les Sénateurs de la Moselle*
- *Monsieur le Président de la Région Grand-Est*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental*
- *Messieurs les Maires des communes concernées*
- *Monsieur le Colonel commandant le groupement de la gendarmerie départementale de la Moselle.*

Tous les membres ont signé au registre  
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire le  
Publié-le